



## **Municipalité de Burtigny**

---

Au Conseil général

**Préavis n° 29/2021-2026**

**Comptes annuels pour l'exercice 2024**

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Préambule**

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Les comptes 2024 ont été audités par la Fiduciaire AR Conseils SA. Dans son rapport signé début mai 2025, l'organe de contrôle ne relève aucun fait qui laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Ces comptes et le rapport de la fiduciaire ont été soumis à la commission de Gestion pour étude et rapport.

## **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2024**

Dans sa séance du 6 mai 2025, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2024. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 2'835'293.37 et laisse apparaître un bénéfice de CHF 172'634.84, après prélèvement net sur les fonds de réserve de CHF 427'238.99 et après amortissements du patrimoine administratif pour un montant de CHF 547'555.30. Ce résultat est bien au-dessus des projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de charges de CHF 16'426.35.

Les revenus fiscaux ont dépassé les prévisions budgétaires pour près de CHF 258'000. -- (dicastère 21 impôts), expliqué notamment par :

- L'impôt sur les successions et donation pour environ 92'700. --;
- L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques pour plus de CHF 85'300. -- ;
- Impôt sur les gains immobiliers pour près de 34'800. --.

Comparé à 2023, le niveau affiché par les recettes liées aux personnes morales est revenu à un niveau plus normal pour la commune. Pour rappel, les revenus exceptionnels perçus en 2023 correspondaient à un rattrapage des années précédentes. Ceux-ci doivent être considérés comme un apport non récurrent.

Concernant les recettes fiscales conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions), elles se sont élevées à CHF 148'582.25, dépassant largement le montant budgété de CHF 2'000.--.

En parallèle, et comme conséquence de ces revenus d'impôts, les charges péréquatives, plus élevées, ont dépassé le budget d'environ CHF 113'800. --.

En plus de ces éléments fiscaux et péréquatifs, les faits marquants au niveau des comptes de l'année 2024 peuvent se résumer par les points ci-dessous :

- La gestion des affaires courantes propres à la Commune est maîtrisée conformément au budget.
- L'équilibre financier est assuré par les taxes, propres aux chapitres 450 Ordures ménagères, 460 Épuration et 810 Eau potable.
- Le compte d'investissement 9141.007.00 Plan PGA a été intégralement amorti pour un montant de CHF 407'313.65 via un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux (9282.002.00). Le budget prévoyait un amortissement de CHF 40'200.--.
- Concernant la forêt (dicastère 32), pour rappel les charges et revenus liés à l'exploitation forestière ainsi qu'à la vente de bois sont présentés en brut dans les comptes 320.3180.80 et 320.4350.50. La perte dégagée pour 2024 est de CHF 6'995.65 pour une perte budgétée de CHF 3'375.--.

À fin 2024, les dettes bancaires se montaient à CHF 1'200'000. -- et les prochaines échéances des emprunts sont fixées, respectivement, en 2033 et 2034.

D'autres informations sur les comptes sont annexées dans le document Commentaires sur les comptes de 2024.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

**Le Conseil général de Burtigny**

**vu** le préavis municipal n° 29/2021-2026 – Comptes 2024,  
**ouï** le rapport de la commission de gestion,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

**décide :**

- d'adopter les comptes annuels 2024 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 172'634.84 ;
- de donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal de leur gestion pour l'exercice 2024.

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2024.**

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire  
  
Irène Richard

**Annexes :**

- Bilan et Comptes de fonctionnement 2024 ;
- Commentaires aux comptes de fonctionnement 2024
- Rapport de gestion 2024

## **Annexe au préavis 29-2025**

### **Commentaires sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2024**

---

#### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### **10. Autorités**

###### 100.3000.30 Conseil général scrutateurs

L'augmentation du montant global lié à ce chapitre est dû au travail du Bureau, lié au nombre de votations et de préavis déposés ainsi qu'au travail des commissions.

##### **14. Service des intérêts généraux**

###### 140.3170.00 Réceptions et manifestations

Ce poste comprend, entre autres, des frais liés à :

- Repas des Aînés
- Jumelage : rencontre Burtigny-Pinay, à Nantua
- Jumelage : apéritif et repas
- Cadeaux de Noël, collège municipal et collaborateurs de l'administration
- Repas de Noël, municipalité et collaborateurs
- Apéritif de Noël pour les habitants, fontaine Matagasses
- Animation musicale, 1<sup>er</sup> août
- Achat de vin pour les activités communales annuelles
- Achat d'une enceinte-son et micro

###### 140.3650.50 Aides et subventions

La municipalité s'est dotée d'une directive concerne l'octroi de soutiens à des associations et manifestations sportives et culturelles. En 2024 la commune a soutenu 12 institutions dont le foot Genolier, le cirque Amara, le Passeport vacances pour un montant total 3'488.38.

###### 140.3650.80 Région de Nyon

Un montant de 3'726 a été comptabilisé pour l'accompagnement opérationnel du « Nouveau Fonds régional pour une mobilité collective et innovante ».

##### **15. Affaires culturelles, loisirs**

###### 150.3650.30 Culture, loisirs, sports, sentier, stand de tir

La participation de la commune de Burtigny pour la réparation des moniteurs Polytronics du Stand de tir de Bursins se monte à 8'000.00.

#### 2. FINANCES

Voir les préavis « Comptes annuels pour l'exercice 2024 » et « Rapport de Gestion 2024 ».

##### **20 Comptabilité générale**

###### 200.3180.50 Honoraires et prestations

Ce poste comprend les prestations annuelles de la bourse, selon contrat avec la fiduciaire Heller. Pour la migration MCH2 (nouveau plan comptable vaudois), les honoraires se montent à 15'000.00.

### 3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

#### **32. Forêts**

Voir le préavis « Rapport de Gestion 2024 »

##### 320.3180.80 Honoraires et prestations

Ce poste comprend les prestations du gestionnaire forestier, certains soins culturels, la coupe des sapins de Noël et l'inventaire forestier. Un montant de 11'728.85 a été dépensé pour les travaux d'aménagement de la Zone Humide des Mouilles. Cette somme est compensée par les subventions cantonales.

##### 320.3170.00 Réceptions

Dans le cadre du projet Lisières fruitières des Grandes Tattes, soutenu par la fondation Audemars Piguet, une semaine en forêt a été organisée pour une classe de 6P de Gland. Les enfants ont participé à diverses activités, construction de cabanes, cueillette de plantes sauvages pour un repas, contes, atelier de musique, etc. Ce programme scolaire, d'un montant de 2'122.18 a été entièrement financé par la fondation Audemars Piguet.

#### **35. Bâtiments communaux**

##### 350 Bâtiments communaux

###### 350.3140.10 Entretien du bâtiment

Des infiltrations d'eau ont été constatées dans les Archives de la Maison de commune. L'étanchéité de la corniche a dû être contrôlée pour un montant de 958.85. Il s'avère que l'eau s'infiltré en différents endroits et que la Tour de l'horloge doit être restaurée rapidement afin d'éviter des dégâts importants.

##### 351 Auberge communale

###### 351.3140.10 Entretien du bâtiment

Les travaux de rafraîchissement du café, de la salle à manger et des couloirs ont coûté 18'015.40. Un montant de 20'000.00 avait été mis au budget. 1'829.40 ont été dépensés pour des travaux sanitaires urgents.

##### 352 Bâtiment communal

###### 352.3140.10 Entretien du bâtiment

Les contrôles électriques OIBT des bâtiments communaux ont débuté en 2024. Ils se termineront en 2025. Un montant de 4'990.45 a été dépensé pour divers travaux de remise aux normes.

Pour la restauration de la Tour de l'horloge, des devis ont été demandés à diverses entreprises. Pour établir un devis de restauration de la façade, l'entreprise mandatée a procédé à un relevé de l'état existant, établi un descriptif des travaux avec une estimation des coûts. Ses honoraires se montent à 2'374.60, 50% à la charge des Monuments Historiques et 50% à la charge de la commune soit 1'187.30.

L'employé communal a effectué divers travaux d'entretien courants. 1'260.45 ont été dépensés pour l'achat de matériel.

##### 353 Le Battoir

###### 353.3140.10 Entretien du bâtiment

2'774.35 ont été dépensés pour le contrôle OIBT et 4'788.00 pour des travaux de remise aux normes.

354 Ancienne Poste

354.3140.10 Entretien du bâtiment

Les travaux courants d'entretien se montent à 3'079.05.

#### 4. TRAVAUX

##### **42 Service de l'urbanisme**

420.3180.50 Honoraires, prestations de service

Ce poste comprend les honoraires des prestataires externes, service technique, architecte-conseil et géomètre (géo-portail) pour un montant de 21'542.95.

Conformément au règlement des constructions, les honoraires du service technique et de l'architecte-conseil sont refacturés aux clients.

##### **43 Routes**

430.3110.40 Achats matériel, machines et véhicule

L'achat de la voiture utilitaire a coûté 12'000.00.

Pour des raisons sécuritaires, l'employé communal doit s'équiper de vêtements de travaux adéquats. Un montant de 2'087.85 a été dépensé pour ce poste.

430.3120.30 Éclairage public

L'enterrement de la ligne de l'éclairage public, en haut de la route des Matagasses, a coûté 6'216.35.

430.3140.20 Entretien du réseau routier

Des travaux courants ont été exécutés sur les routes communales : réparations sur revêtements bitumineux et pontage de fissures, vidanges de sacs de routes. Conformément au budget, la réfection d'un tronçon (pose de bitume et gravillonnage) de la route menant à Maison rouge a coûté 18'468.25.

##### **45 Ordures ménagères**

450.3000.30 Vacations municipalité

Le temps nécessaire à la réalisation des projets planifiés avait été surestimé par le responsable du dicastère. Certains projets ont été reportés à 2025.

450.3140.10 Entretien décharge et déchetterie

2'500.00 avaient été prévus pour divers petits travaux et la mise en place d'une nouvelle signalétique à la déchetterie. Ce dernier projet a été reporté à 2025.

450.4800.30 Prélèvement sur fonds de réserve

Afin d'équilibrer le chapitre 45 qui doit s'autofinancer par les taxes, un montant de 8'420.33 (1'214.35 en 2023) a dû être prélevé. Si la tendance de ces dernières années se maintient, les taxes sur les déchets devront être augmentées pour compenser les charges supérieures aux revenus de ce compte.

##### **46 Réseau d'égouts, d'épuration**

460.3000.30 Vacations municipalité

Le responsable du dicastère y a investi plus d'heure que prévu, notamment à cause de la planification des travaux de réhabilitation du réseau dont il est question dans le préavis n°16/2021-2026 approuvé par le conseil en décembre 2023, après l'élaboration du budget 2024.

#### 460.3140.10 Entretien station et réseau

Certains travaux non-urgents, prévus en 2024, n'ont pu être réalisés et/ou terminés. Ils ont été reportés en 2025. Il s'agit de la fin de la campagne de teintages, la mise à jour complète du SIT et le repérage des sacs de route. La réserve de 12'000.00 prévue pour des réparations urgentes des collecteurs communaux n'a pas été utilisée.

### 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

#### **58 Temples et cultes**

##### 580.3140.10 Entretien

Une fenêtre de la façade sud-ouest a été endommagée, présentant des vitres brisées ainsi que des battants en bois détériorés. Des vitrages de teinte conforme ont été commandés auprès d'une entreprise spécialisée, qui en a assuré la fabrication sur mesure. Le montant total de la réparation se monte à 3'140.55.

### 6. POLICE

#### **65 Défense contre l'incendie**

##### 650.3140.30 Bornes hydrantes, installation et entretien

10'000.00 avaient été mis au budget pour une tournée de contrôle et d'entretien des BH par l'entreprise Hinni, en plus de la réserve habituelle pour le remplacement possible d'une à deux BH. Aucune BH n'a dû être changée, et la tournée d'Hinni a dû être reportée à 2025.

#### **66 Protection civile**

##### 660.3110.10 Achat matériel et équipement

22'000.00 étaient prévus pour compléter l'équipement de l'abri communal par un prélèvement sur le fonds cantonal de compensation, avant que celui-ci ne soit dissout par le canton en 2024. Le préposé cantonal n'a pas approuvé l'achat de couvertures par ce biais, la municipalité y a donc renoncé.

### 7. SECURITÉ SOCIALE

#### **71. Service social**

##### 710.3650.60 Réseau des Toblerones

La fréquentation du Réseau de garde d'enfants reste stable par rapport à 2023 (62'514.00).

### 8. SERVICES INDUSTRIELS

#### **81 Service des eaux**

##### 810.3120.10 Achat d'eau à la commune de Begnins

Comme chaque année, une réserve est prévue pour acheter de l'eau à la commune de Begnins en cas de pollution ou de travaux sur le réseau de Burtigny, par exemple. Il n'a pas été nécessaire d'activer cette option en 2024.

##### 810.3140.10 Entretien station et réseau

Certains travaux non-urgents, prévus en 2024, n'ont pu être réalisés et/ou terminés. Ils ont été reportés en 2025.

810.3160.20 Droit superficie, protection des sources

6'000.00 avaient été réservés pour la mise en règle du cadastre et du registre foncier concernant les sources privées sises sur la parcelle communale n° 135. Ce dossier étant complexe et lié au projet de régionalisation de l'eau potable, il a été décidé de le reporter.

810.3310.40 Amortissement Recaptage sources en Lottafon

Il s'agit de la fin de l'amortissement du préavis no. 01/2019 – recaptage de la source En Lottafon qui avait pour but d'étudier le projet de recaptage de la source communale. L'étude a été bouclée en juin 2022 et la suite n'a pas encore été déterminée. Avant l'entrée en vigueur de MCH2, il a été décidé de tout amortir. Cet amortissement n'avait pas été anticipé lors de l'élaboration du budget.

810.3810.30 Attribution au service des eaux

La somme de 47'135.86 a été attribuée au fonds de réserve pour de futurs travaux de maintenance sur le réseau.

810.4810.30 Prélèvement au fonds de réserve

La somme de 80'941.65 a été prélevée afin de compenser l'amortissement du recaptage de la source en Lottafon.